

INSCRIPTION AUX CIRCUITS SCOLAIRES DU GRAND PÉRIGUEUX *

Année scolaire 2025 / 2026

*dans la limite des places disponibles

Ouverture des inscriptions > **LUNDI 16 JUIN 2025**

◆ Première inscription

Joindre au formulaire d'inscription, accompagné des pièces justificatives, une enveloppe non affranchie, au nom et adresse du représentant légal, **afin que la carte de transport**, chargée du Pass BIBUS de votre choix, **vous soit adressée par retour de courrier**. Nous vous invitons à privilégier l'envoi postal.

◆ Réinscription

▪ Elèves titulaires d'une carte MODALIS



Carte MODALIS

Il est indispensable de se réinscrire pour la nouvelle année scolaire !

A réception du formulaire d'inscription dûment complété, accompagné du règlement et des pièces justificatives, la carte MODALIS **sera chargée à distance** du Pass BIBUS sélectionné.

▪ Elèves titulaires d'une carte PERIBUS (invalide depuis le 28 avril 2025)



Carte PERIBUS

Il est impératif de s'équiper d'une carte MODALIS avant de s'inscrire.

Rendez-vous à l'Agence PERIMOUV', muni du formulaire d'inscription dûment complété, accompagné du règlement et des pièces justificatives ainsi que :

- ▶ de l'ancienne carte PERIBUS
- ▶ d'une photo d'identité récente du titulaire de la carte

Bon à savoir !

Le Pass BIBUS donne accès au circuit scolaire de son choix ainsi qu'à l'ensemble des lignes du réseau PERIBUS, à contrario un abonnement au réseau PERIBUS n'est pas valable sur un circuit scolaire.

Tout dossier incomplet entrainera du retard dans l'instruction de votre demande. Renseignez précisément les jours et semaines d'utilisation du circuit.

Des gilets jaunes sont disponibles à l'Agence PERIMOUV' et auprès de la mairie de domiciliation.

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous sur grandperigueux.fr ou contactez l'Agence PERIMOUV'.



♦ Les inscriptions au-delà du 31 juillet 2025 feront l'objet d'une mise en liste d'attente en cas de circuit complet. Les dossiers des élèves apprentis, étudiants ou domiciliés hors agglomération seront traités à compter du 15 septembre.

♦ Une majoration de 10€ sera appliquée pour inscription tardive (après le 25 août 2025) (sauf sur présentation d'un justificatif de déménagement après cette date).

ALERTES SMS > NOUVEAU DISPOSITIF ! Pour être informé des perturbations sur le(s) circuit(s) emprunté(s), SCANNEZ LE QR CODE ET COMPLÉTEZ LE FORMULAIRE en ligne > Cette démarche est obligatoire pour un enregistrement dans notre nouvelle liste de contacts.

